

## Compte rendu du CTL du 7 décembre 2021

A l'ordre du jour de ce CTL la Direction avait inscrit :

- 1 - Approbation du PV du CTL du 06/10/2021 (pour avis)
- 2 - Actualisation 2021 du Nouveau réseau de proximité (pour avis)
- 3 - Ponts naturels 2022 (pour avis)
- 4 - Accord sur la reconnaissance de l'engagement des agents (pour information)
- 5 - Point d'étape sur l'accès des notaires aux fichiers (ANF) (pour information)
- 6 - Situation budgétaire au 30/10/2021
- 7 - Questions diverses

En préambule, les représentants **FO-DGFIP** ont lu la déclaration liminaire suivante :

« Monsieur Le Président,

*Il suffit de faire un tour de France des départements pour se rendre compte que le constat est le même partout : le NRP, là où il est déjà en œuvre, provoque des effets délétères sur l'organisation des services et les conditions de travail des agents !*

*Une fois de plus, nous voilà réunis face à vous pour de nouvelles annonces de destruction de notre réseau.*

*Vous vous acharnez, la Direction Générale et vous, à regrouper, spécialiser, restructurer nos missions pour mieux les externaliser demain !*

*Sur le terrain, dans les services, la situation se tend de plus en plus, provoquant de nombreuses tensions avec les usagers voire entre les agents eux-mêmes. Beaucoup de nos collègues de tous grades sont épuisés, physiquement et psychologiquement.*

*Ils subissent pour certains une mutation forcée, fonctionnelle et/ou géographique, ce que nous dénonçons avec force.*

*Et ce n'est pas l'accord relatif à la reconnaissance professionnelle de l'engagement des agents qui peut leur mettre du baume au cœur ! Il constitue notamment une réponse partielle et insuffisante au problème de dégradation du pouvoir d'achat. La prime octroyée en fin d'année ne peut être considérée comme un solde de tout compte : la revendication principale de **FORCE OUVRIERE** est l'augmentation de la valeur du point d'indice et la revalorisation du régime indemnitaire.*

*L'impact conjugué des baisses d'effectifs et des départs non remplacés de collègues expérimentés met une pression considérable sur les agents dans tous les services, avec les conséquences délétères que l'on connaît sur leurs conditions de travail.*

*Ce manque de moyens déstabilise gravement l'exercice des missions avec des répercussions sur le service rendu aux usagers et laisse présager une dégradation préoccupante des fichiers de la DGFIP.*

*Ce qui caractérise votre mise en place du NRP dans le département, c'est le manque de préparation, l'improvisation et pour tout dire l'amateurisme ! L'installation du SDIF sur le site de Terrasson en est un exemple criant ; nous y reviendrons en cours de séance.*

*L'important pour vous est de graver dans le marbre les funestes projets de destruction de notre administration, de nos structures, nos implantations et nos missions : les restructurations doivent se faire quoi qu'il en coûte !*

*Pendant ce temps les personnels, obligés de subir, sont pour beaucoup résignés, démotivés.*

*Une véritable souffrance au travail s'est installée et cela nous rappelle ce qui est arrivé jadis à La Poste ou France Télécom.*

Les représentants **FO-DGFIP 43** vous pose la question : est-ce que toutes ces désorganisations de services jointes aux déstabilisations de personnels n'auraient pas pour seul et unique but de justifier leur démantèlement puis leur suppression à court et moyen terme ?

Nous ne sommes pas dupes !

Devant ces constats, **FO-DGFIP 43** vous enjoint à en tirer les enseignements et à arrêter la casse immédiatement !

Plus que jamais, **FO-DGFIP 43** exige l'arrêt du NRP, dévastateur pour la DGFIP, ses agents, les usagers et la qualité du service public ! »

-----

En réponse aux liminaires, le président indique qu'il n'a pas la même vision que nous du NRP, ce dont nous nous doutions ! Il se dit sensible aux remarques sur les conditions de travail : pour lui, tous les changements impliquent des contraintes et des problèmes qui devraient se solutionner... Il a précisé que tout ne sera pas parfait et opérationnel au 1er janvier.

En raccourci, nous avons compris le message « on ne peut pas faire d'omelettes sans casser les œufs », ce qui pour les représentants **FO-DGFIP 43** est du pur mépris pour le mal-être des agents.

**FO-DGFIP43** est alors intervenu pour s'étonner de l'absence de l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail alors que le CTL doit débattre de sujets portant sur les conditions de travail des agents. Son avis aurait été sûrement pertinent.

La direction indique qu'il n'était pas disponible mais lui demandera de visiter en 2022 tous les sites restructurés.

**FO-DGFIP43** a ensuite fait une mise au point par rapport à la réponse du président de séance sur les dysfonctionnements constatés lors des déménagements de services déjà effectués.

Celui-ci n'a pas répondu sur le fond de la question mais s'est contenté de remercier les personnels du service Budget Logistique pour leur implication.

Évidemment les critiques des représentants des personnels ne s'adressaient pas à nos collègues qui font tout ce qu'ils peuvent pour mener à bien des opérations soumises à de multiples ordres et contrordres pas toujours cohérents ! qu' Nous les avons également remerciés pour leur très grande disponibilité ainsi que les personnels de la CID.qu'

Afin d'effectuer les opérations de déménagement, la direction annonce que tous les sites du département seront fermés au public pendant 15 jours en fin d'année, soit du 27 décembre au 7 janvier.d' L'accueil téléphonique est maintenu durant cette période.d'

-----

## **1- Approbation du PV du CTL du 06/10/2021**

Vote unanime des représentants des personnels sur ces PV.

## **2- Actualisation 2021 du Nouveau Réseau de Proximité**

Les sujets évoqués sont présentés en 2021 pour la 3ème fois !

En effet, lors des CTL de juin et octobre 2021, les représentants des personnels avaient renvoyé la direction à ses chères études pour manque d'informations concrètes. Voir comptes rendus sur le site FO-DGFIP43.

Les représentants **FO-DGFIP 43** ont dénoncé la qualité des documents produits pour préparer ce CTL. La direction s'est contentée d'empiler les informations au fur et à mesure des mises à jour, ce qui rend les textes incompréhensibles pour un non-initié !

La direction présente donc les dernières mises à jour faites sur le projet NRP pour le 1er janvier 2022, notamment suite aux affectations de personnels prononcées lors du mouvement local. Elle a tenu à préciser qu'en ce qui concerne le télétravail (sous-entendu pour les agents subissant une mobilité fonctionnelle), celui-ci sera accepté au regard de l'autonomie suffisante constatée dans le nouveau métier. Donc, pendant quelques temps, pas question d'être en télétravail si la matière n'est pas maîtrisée !mobilité

Les représentants **FO-DGFIP 43** ont demandé à ce que la DDFIP communique auprès des agents sur les modalités de **renouvellement de temps partiel**. Cela sera fait mais **nous indiquons à tous les agents concernés qu'ils doivent faire rapidement une demande « papier » auprès de leur nouveau chef de service car SIRHIUS ne peut le gérer** (les services RH retranscriront ensuite la décision dans l'application).

– **CREATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL DES IMPOTS FONCIERS (mise à jour au 15/11/2021)**

Le projet consiste en la création d'un service départemental des impôts fonciers (SDIF) au 1er janvier 2022 conformément aux préconisations d'organisation de l'instruction n° 2020/11/6557 du 19 janvier 2021 du bureau GF3A. Par ailleurs, le choix du 1er janvier 2022 par la DDFIP43 est réalisé pour permettre une installation du SDIF anticipée avant la mise en place complète du NRP.

Les emplois sont déterminés par rapport aux effectifs SAGERFIP mobilisés sur la charge, soit 1 IDIV hors classe + 1A + 9 B (dont 4 géomètres) + 10 C.

L'antenne du SDIF initialement prévue sur la résidence d'Yssingeaux (1B, 3C) pour permettre aux agents le souhaitant de conserver leur résidence et leur mission jusqu'en 2026 n'est pas maintenue. Les personnels concernés ne l'ayant pas souhaité, ils ont été réaffectés dans d'autres services.

Ainsi, le SDIF sera installé sur le seul site de Terrasson au PUY EN VELAY ; il sera positionné sur la totalité du 1er étage du bâtiment A.

La direction indique qu'elle vient d'avoir l'autorisation de publier la fiche de poste pour le recrutement du chef de service qui sera nommé au 01/02/2022. En attendant, l'adjoint actuel du PELP assurera l'intérim.

Un second poste d'adjoint dans la nouvelle structure est attribué à un cadre A détaché ALD du Pôle Unifié de Contrôle.

Les représentants **FO-DGFIP** et leurs experts ont dénoncé la précipitation à vouloir créer ce service au 1er janvier : cela crée des questions, des tensions et une pression inacceptable sur les épaules de l'adjoint actuel.

La perspective de la préparation de la révision des locaux d'habitation en 2023 est la réponse apportée par la DDFIP.

Nos experts sont ensuite intervenus pour dénoncer l'exiguïté des locaux (qui ont également besoin d'être rafraîchis) ainsi que le sous-effectif (-1B et -1C).

Concernant les locaux du 1er étage qui finalement se révèlent trop petits pour la nouvelle structure, il est proposé un autre local aux organisations syndicales devant s'installer à cet étage : celui-ci sera positionné dans le bâtiment B (au niveau du SPFE et de la CID) dans les bureaux anciennement occupés par les Douanes. Des travaux de décroisement sont nécessaires : le local ne sera disponible qu'en début d'année.

L'ensemble des représentants syndicaux a accepté cette proposition.

La thématique de la gestion des ECF (exonération en matière de taxe foncière des personnes Economiquement Faibles) a ensuite donné lieu à débat : qui des Sip ou du SDIF doit les gérer ?

La direction a arbitré : les ECF restent dans les SIP.

Les représentants **FO-DGFIP** ont alors fait remarquer que les crispations actuelles sur ce thème ont pour origine le manque de personnel dans les services...

Concernant l'accueil effectué par le SDIF, il faudra déterminer la frontière entre ce qui sera de la compétence du SDIF ou de l'accueil généraliste. Le bureau d'accueil créé à la va vite au 1er étage ne devrait être que provisoire.

**VOTE contre** à l'unanimité des représentants des personnels sur cette fiche. En effet, ce projet s'inscrit totalement dans la logique NRP.

– **MISE EN PLACE DES ACCUEILS DE PROXIMITE**

Dans le cadre du nouveau réseau de proximité, la présence de la DGFIP dans les territoires se manifestera par des structures de plein exercice, par des permanences au sein des maisons de services aux publics (MSAP) ou des futures Espaces France Services (EFS), ou encore au sein d'espaces publics (permanences en mairies ou tout autre lieu mutualisé). Comme d'habitude, la direction a largement fait la promotion de ces structures.

Au 1er janvier 2022, une équipe d'agents dédiés à la mission d'accueil sera mise en place. Ils seront en charge de l'accueil dans les CDFiP, des permanences en Mairies ou dans les FranceServices / MSAP, et participeront aux travaux de gestion des SIP auxquels ils seront rattachés. Cette équipe assurera également des permanences régulières au sein du SGC de Monistrol (2ème ville du département).

L'équipe d'accueil sera composée de 8 agents (B ou C) :

- 2 ETP rattachés au SIP de Brioude

- 6 ETP rattachés au SIP du Puy (3 sur le site du Puy et 3 sur le site d'Yssingeaux)

Les horaires des permanences réalisées en dehors des SIP sont 9h-12h pour les matins et 13h30-16h30 pour les après-midis.

La direction a précisé la fréquence des permanences qui ont été calées avec les collectivités. Le domaine de compétences des agents se limitera à la seule DGFIP. Le planning des agents d'accueil sera géré en direction. Ceux-ci seront majoritairement sur site (le matin) mais pourront rester sur les sites des accueils de

proximité pour travailler (hors la permanence). Ils pointeront sur site et seront en mission dans les permanences.

**FO-DGFIP43** a dénoncé l'abandon de ces territoires par l'administration. Quid de la pérennité de ces permanences ?

Réponse : la pérennité va jusqu'en 2026 ...

Les représentants **FO-DGFIP 43** a demandé à ce que les plannings des agents soient figés assez longtemps à l'avance.

Ils ont évoqué les problèmes de formation face au large champ de compétences qui leur sera demandé.

Selon la DDFIP, c'est en cours mais nous savons qu'au 1er janvier seulement 1 ou 2 formations auront été effectuées. Les formateurs sollicités dans la précipitation ont de quoi faire !

**FO-DGFIP 43** a fait part de son inquiétude sur la gestion « tiraillée » de ces agents qui dépendront à la fois de la direction pour la partie accueil de proximité et du chef du SIP d'affectation pour la partie accueil sur site. Des problèmes à venir ?

**VOTE contre** à l'unanimité des représentants des personnels sur cette fiche.

– **MISE EN PLACE DES SGC du PUY et MONISTROL au 01/01/2022**

- Faisant partie du nouveau réseau de Hte-Loire comprenant 5 SGC, celui du **PUY EN VELAY**, partiellement mis en place au 01/09/2021 dans les locaux de l'ancienne trésorerie du PUY VILLE avec les missions de gestion SPL du Puy Ville, de Craponne/Arzon et Cayres (soit 37 communes + la communauté d'agglomération du Puy et la CC de Cayres), intégrera au 01/01/2022 les compétences SPL de St Paulien, Vorey, le Puy St Jean et la paierie départementale

Le SGC du PUY passera ainsi de la gestion de 122 budgets au 01/09/2021 à 281 budgets au 01/01/2022. Le poste d'un 3ème adjoint est pérennisé. 5 places de parking supplémentaires ont été réservées rue des Tanneries.

L'installation immobilière ne sera pas complètement terminée au 1er janvier et cela risque de durer tout le 1er trimestre.

**FO-DGFIP 43** a dénoncé ces fréquents déménagements qui ne contribuent pas à la sérénité des personnels.

- **SGC de MONISTROL** : implanté au 1er étage des locaux de l'actuelle trésorerie + le 1er étage du même bâtiment, il regroupera les missions de gestion SPL des trésoreries de BAS EN BASSET, MONISTROL SUR LOIRE et ST DIDIER EN VELAY (21 communes et 2 EPCI), soit la gestion de 130 budgets. La chef de service comptable de St DIDIER en VELAY devient chef de service comptable du SGC .

Sur la création de ces structures, **FO-DGFIP43** a réitéré ses remarques formulées lors des précédents CTL (voir comptes rendus).

**VOTE contre** à l'unanimité des représentants des personnels sur ces 2 fiches.

Un vote a également été effectué sur le protocole « horaire variable » du SGC de Monistrol.

**FO-DGFIP43** a voté pour les vœux exprimés majoritairement par les agents.

- **MISE EN PLACE DES CDL au 01/01/2022**

Le NRP prévoit la gestion du secteur public local en 2 structures distinctes : les services de gestion comptables (SGC) et les conseillers aux décideurs locaux (CDL).

Ces derniers au nombre de 9 dans le département seront spécialisés sur les tâches de conseil auprès des collectivités locales. Ils seront rattachés hiérarchiquement à la DDFIP

L'appel à candidature pour SAUGUES n'a pas eu de succès ; le poste reste donc libre.

Même chose pour le CDL (inspecteur principal) sur le PUY : pas de candidat. C'est donc l'actuel chef de poste de la paierie départementale qui assurera l'intérim en tant que chargé de mission.

Pour BRIOUDE, une arrivée est prévue à compter du 01/02/2022 en détachement de l'INRA. L'adjointe du SGC de Langeac assure l'intérim .

Ce sujet a déjà été largement abordé lors des précédents CTL et les représentants **FO-DGFIP** ont rappelé leur opposition à ce partage des missions du secteur public local qui met à mal la responsabilité pécuniaire et comptable source de conflits entre les CDL et les comptables des SGC.

**VOTE contre** à l'unanimité des représentants des personnels sur cette fiche.

## **- TRANSFERT ASSIETTE ET RECOUVREMENT SUR LES SIP DU PUY ET BRIOUDE**

Après la 1ère phase réalisée au 01/01/2021, l'intégralité des transferts sera effectué au 01/01/2022. La répartition visera à assurer un équilibre de charge de l'ordre de 60 % pour le SIP du Puy en Velay et 40 % pour le SIP de Brioude afin de pérenniser un volume d'emplois suffisants sur les deux résidences.

Le SIP de Brioude voit ainsi sa charge de gestion augmenter considérablement, ce que nous avons dénoncé tout comme l'incohérence du projet qui éloigne de fait le public de nos services : exemple de St Pal de Mons, commune de l'Est du 43 qui sera rattachée au SIP de Brioude !

Nous avons interpellé la DDFIP et dénoncé le déficit de communication sur les dates prévues pour le déménagement des agents notamment ceux d'Yssingeaux qui ne savent rien à ce jour : nous sommes le 7 décembre !

**VOTE contre** à l'unanimité des représentants des personnels sur cette fiche.

### **- CREATION DU SIE DEPARTEMENTAL (mise à jour au 15/11/2021)**

Le projet consiste en la création d'un SIE départemental sur le site du CFP d'Yssingeaux à compter du 1er janvier 2022. Les 3 structures (Le Puy en Velay, Yssingeaux et Brioude) seront donc fusionnées à cette date pour former un service unique.

2 A + 20 B + 9 C sont les 31 emplois prévus.

La DDFIP prévoit d'y affecter en plus au 01/01/2022 le cadre A du SIE du PUY actuellement en position ALD. Le SIE départemental sera installé dans les locaux actuels du SIE d'YSSINGEAUX et dans ceux du SIP d'Yssingeaux.

**FO-DGFIP43** a réitéré ses remarques formulées lors des précédents CTL (voir comptes rendus).

Malgré le fait que les locaux soient partiellement hors d'usage suite à des inondations (problèmes de fuites du toit en litige avec l'entrepreneur), le transfert du personnel s'effectuera bien dans la 1ère semaine de janvier. Les agents devant s'installer dans le bureau le plus détérioré s'installeront provisoirement dans d'autres bureaux libres.

**VOTE contre** à l'unanimité des représentants des personnels sur cette fiche.

### **3- Ponts naturels 2022**

Au cours de l'année 2022, le calendrier offre trois "ponts naturels" potentiels, les vendredi 27 mai (lendemain du jeudi 26 mai de l'ascension), vendredi 15 juillet (lendemain du 14 juillet) et lundi 31 octobre (veille du mardi 1er novembre).

Une vigilance particulière a été demandée aux directions durant le mois de mai au titre de la campagne fiscale déclarative, afin d'assurer le renseignement du public et l'accueil des usagers dans les meilleures conditions.

Ainsi la DDFIP propose de ne retenir au titre de 2022 que le vendredi 15 juillet et le lundi 31 octobre.

**FO-DGFIP43** s'est opposé ainsi que l'ensemble des OS à cette proposition.

La maintenir serait source de tensions alors même que les établissements scolaires sont fermés ; il n'y a pas d'autres longs week-end au cours du mois de mai 2022 et d'autres départements ont déjà validé les 3 ponts.

Il faut bien dire que le président du CTL n' a pas trop résisté et a rapidement accepté d'accorder les 3 ponts.

Donc, nous avons obtenu au final :

- le 27 mai
- le 15 juillet
- le 31 octobre

**VOTE pour** à l'unanimité des représentants des personnels

### **4- Accord sur la reconnaissance de l'engagement des agents**

Un protocole a été signé avec les organisations syndicales de la DGFIP. Il porte sur 3 points : un renforcement des promotions internes, une prime exceptionnelle versée en 2021 et une amélioration du cadre de vie et l'environnement de travail des agents.

Sur une enveloppe nationale de 10 millions d'euros, la DDFIP 43 va bénéficier de 32 366,00 € pour le 3ème point.

Les agents devront faire des propositions sur une BALF dédiée. Ensuite un Groupe de Travail fera le tri des propositions qui devront enfin être validées en CTL à la fin du 1er trimestre 2022.

Quant aux promotions validées elles ne sont que la transcription dans notre Ministère des décisions prises au niveau fonction publique le 6 juillet lors de la « conférence sur les perspectives salariales de la fonction publique ». Il convient de rappeler que cette mesure est destinée à harmoniser les taux de promotion dans l'ensemble des Ministères : la marche vers l'interministériel se poursuit...

#### **5- Point d'étape sur l'accès des notaires aux fichiers (ANF)**

Suite à des expérimentations (comme de bien entendu positives) effectuées dans plusieurs départements en 2020 et 2021, l'Accès des Notaires au Fichier immobilier est généralisé. C'est effectif dans le département depuis le 23 novembre 2021.

Cela concerne les demandes de renseignements effectuées par les offices notariaux préalablement aux ventes immobilières. Ces travaux sont considérés comme très chronophages dans les services.

Un comité de suivi commun avec le Cantal sera mis en place avec un bilan à l'issue du 1er trimestre 2022.

**FO-DGFIP43** a dénoncé cette énième externalisation de mission sous couvert d'allègement des tâches.

Nous avons mis en garde la direction de ne pas faire de conclusions précipitées, notamment au niveau des d'emplois. La publicité foncière a déjà été fortement impactée lors du passage à l'application FIDJI et il ne faudrait pas refaire l'histoire !.

#### **6- Situation budgétaire au 30/10/2021**

A ce jour, 89% des crédits sont consommés et la totalité le sera en fin d'année.

Un véhicule sera remplacé par une Peugeot 208 électrique (7mois de délai)

Dans le cadre du plan de relance, il est alloué un budget spécifique de 180 000€ à la DDFIP 43.

#### **7- Questions diverses**

A compter du 1/1/2022, il ne subsistera que 2 caisses au niveau du département, une à la DDFIP et une à Terrasson.

Les représentants du personnel ont demandé une mise à jour des annuaires sur ULYSSE. La Direction nous a indiqué qu'il était effectivement nécessaire de faire des mises à jour sur l'ensemble du site, mais que cela représentait un travail important.

**Les représentants Force Ouvrière : Jocelyne LIMAGNE – Robert GAGNE (titulaires), Karine VEYSSEYRE, Philippe SAGNARD (suppléants). David RAMAIN, Bernadette CHRISTIDIS (experts mission foncière)**

#### **Adhérer au syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques**

##### **BULLETIN D'ADHESION**

(À renvoyer à Robert GAGNE, Trésorerie du PUY VILLE ou à Jocelyne LIMAGNE, C des FP du Puy)

NOM :

PRENOM :

GRADE :

AFFECTATION :

Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ signature

*66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu*